

## ASSOCIATION DE SOCCER DE CARLETON-SUR-MER

Vous trouverez toutes les informations relatives à la saison de soccer junior 2012 au [www.socceravignon.com](http://www.socceravignon.com) à l'onglet *Club Carleton*. Consultez-le régulièrement afin d'être informés des dernières modifications, horaires de pratiques, tournois, formations, etc. Bonne saison!

### DES NOUVELLES DU PROJET DE CENTRE RÉCRÉATIF AQUATIQUE

Parmi les projets qui font partie de la planification stratégique que la Ville a adoptée en février dernier, il y a celui d'un centre récréatif aquatique. Ce projet de piscine intérieure, qui existe en fait depuis la construction de la polyvalente, a maintes fois été exprimé ces derniers temps. Pour cette année, les démarches de la Ville dans ce dossier se limiteront à la création d'un comité de travail, lequel comité doit commander une étude de faisabilité. Voici les noms des membres de ce comité. D'abord, les représentants des trois organismes partenaires sont Mme Françoise Leblanc-Perreault, directrice du campus collégial de Carleton-sur-Mer, M. Yves Porlier, directeur de l'école Antoine-Bernard et Mme Marie-Claude Alain, du Centre de réadaptation de la Gaspésie. Ensuite, on y trouve un sous-comité d'experts : Mme Jacinthe Cyr, gestionnaire de projets de construction, M. Mathieu Bourdages, technicien en architecture, ainsi que M. Karl Leblanc, ingénieur civil et directeur du Service des travaux publics à la Ville.

Le président du club Lions de Carleton-sur-Mer, M. Réjean Boudreau, est également membre de ce comité. Quant au conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer, c'est M. Jean-Guy Cyr qui le représente. Deux autres employés de la Ville complètent ce comité de travail, soit Mme Julie Loubert, coordonnatrice aux sports, loisirs et culture, et M. Alain Bernier, agent de développement économique. La première étape de l'étude de faisabilité consiste en une évaluation des besoins.

Pour ce faire, le comité a fait appel au Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD), organisme associé au campus collégial. **Au cours des prochaines semaines, le CIRADD expédiera un sondage dans des casiers postaux de notre municipalité** ainsi que dans celles de Maria et de Nouvelle. Les résultats de ce sondage serviront ensuite à la pré-programmation architecturale, étape qui complétera l'étude de faisabilité. À partir de toutes ces données, nous serons en mesure d'évaluer le coût de ce projet, compte tenu des besoins identifiés lors du sondage, et le type d'infrastructure nécessaire pour y répondre. Vous comprendrez que plus nous aurons un taux élevé de réponses à ce sondage, plus la Ville et ses partenaires seront en mesure de bien évaluer la pertinence de poursuivre, ou de cesser, les démarches en vue de doter le territoire d'un centre récréatif aquatique.

Alain Bernier, agent de développement économique

### POSTE VACANT – OUVRIER MUNICIPAL (SAISONNIER)

La Ville de Carleton-sur-Mer désire combler un poste d'ouvrier municipal de 40 heures par semaine pour le Service des travaux publics. Cette personne devra travailler sous la supervision du directeur du Service des travaux publics et du contremaître des Travaux publics. L'ouvrier municipal devra assurer les travaux généraux d'entretien des terrains, des installations et des équipements sur lequel il est affecté. Il doit assurer le nettoyage, l'entretien régulier, la tonte de gazon, l'embellissement de peinture, la propreté, l'apparence et l'esthétique des espaces urbains qui sont sur la propriété de la Ville de Carleton-sur-Mer et sur la voie publique. Il doit assurer la pose, l'entretien et l'enlèvement de la signalisation. Il doit effectuer, de façon occasionnelle, les travaux de voirie, d'entretien des infrastructures municipales d'aqueduc et de traitement des eaux usées en soutien aux ouvriers opérateurs. Il doit également assurer toutes les autres tâches confiées par son supérieur immédiat en fonction des opérations courantes des travaux publics de la Ville de Carleton-sur-Mer.

#### Exigences :

- Détenir un permis de classe 3 serait un atout;
- La connaissance de la mécanique serait un atout;
- Autonomie de travail, puisque la personne aura à travailler seule régulièrement;
- Posséder les qualifications relatives aux premiers soins serait un atout;
- Avoir de l'entregent.

Ce poste de 40 heures par semaine est d'une durée de 12 semaines avec un horaire fixe et une possibilité de temps supplémentaire (soir, nuit et fin de semaine), au besoin. Salaire : selon la convention collective en vigueur.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitæ **avant le 16 mai 2012** à :

Monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier  
629, boulevard Perron  
Carleton (Québec) G0C 1J0  
Télécopieur : 418 364-6011  
Courriel : [direction@carletonsurmer.com](mailto:direction@carletonsurmer.com)

Seules les candidats et candidates retenus seront contactés.

## AVIS PUBLIC

### Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

1. Lors d'une séance extraordinaire tenue le 16 avril 2012, le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté le règlement numéro 2012-217 intitulé : Règlement d'emprunt décrétant une dépense au montant de 75 412 \$ concernant l'acquisition d'une tondeuse pour la coupe d'herbe haute au golf de Carleton-sur-Mer.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 2012-217 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.  
Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.
3. Le registre sera accessible de 9 h à 19 h, le **22 mai 2012**, au bureau de la Ville de Carleton-sur-Mer, situé au 629, boulevard Perron à Carleton.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2012-217 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 345. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2012-217 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h le **22 mai 2012**, à l'hôtel de ville situé au 629, boulevard Perron à Carleton.
6. Le règlement peut être consulté au bureau de la Ville de Carleton-sur-Mer, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 16 avril 2012, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et remplit les conditions suivantes :
  - ☞ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec;
  - ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
8. Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
  - ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
  - ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
9. Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
  - ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
  - ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
10. Personne morale
  - ☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 16 avril 2012, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

Et j'ai signé à Carleton-sur-Mer, ce 17<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2012.

Danick Boulay, directeur général et greffier

(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 11 mai 2012)

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER**  
**SOMMAIRE DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011**

Le conseil municipal de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 16 avril dernier, les états financiers vérifiés au 31 décembre 2011. Je transmets donc, par le biais du journal municipal, le sommaire des résultats de fonctionnement à des fins fiscales dans lequel vous serez en mesure de constater la réalisation 2011 par rapport au budget initial et la comparaison avec l'année 2010. Votre conseil municipal a également pris connaissance du rapport du vérificateur qui conclut que la vérification des états financiers de la Ville de Carleton-sur-Mer et son rapport est sans restriction, daté du 28 mars 2012, date qui correspond au parachèvement du travail de vérification. Le rapport financier est un document public et disponible à la réception de l'hôtel de ville.

Denis Henry, maire

	<b>2011</b>		<b>2010</b>
	<b>Budget</b>	<b>Réalisation</b>	<b>Réalisation</b>
<b>Revenus</b>			
Taxes	4 351 860	4 430 600	4 112 015
Paiements tenant lieu de taxes	320 150	309 481	307 961
Transferts	799 875	789 679	906 500
Services rendus	718 700	712 587	721 923
Autres	253 000	378 053	354 409
	<b>6 443 585</b>	<b>6 620 400</b>	<b>6 402 808</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>			
Administration générale	763 340	799 122	845 730
Sécurité publique	458 600	437 744	458 814
Transport	689 400	729 706	705 015
Hygiène du milieu	1 021 590	990 026	928 039
Santé et bien-être	29 000	30 161	27 253
Aménagement, urbanisme et développement	452 020	565 946	341 743
Loisirs et culture	1 289 850	1 300 738	1 256 055
Frais de financement	757 500	751 511	781 213
	<b>5 461 300</b>	<b>5 604 954</b>	<b>5 343 862</b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>			
	<b>982 285</b>	<b>1 015 446</b>	<b>1 058 946</b>
<b>Éléments de conciliation à des fins fiscales</b>			
Remboursement de placement	9 000	4 564	
Perte (gain) sur cession		27 466	3 483
Réduction de valeur des placements			
Financement à long terme des activités de fonctionnement			(55 441)
Remboursement de la dette à long terme	(877 285)	(894 107)	(725 625)
Affectations			
Activités d'investissement		(73 818)	(92 852)
Excédent (déficit) accumulé	(114 000)	(17 404)	(100 057)
	<b>(982 285)</b>	<b>(953 299)</b>	<b>(970 492)</b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>			
		<b>62 147</b>	<b>88 454</b>

## COURS DE CAPOEIRA – SESSION D'ÉTÉ

La capoeira est un art martial afro-brésilien qui incorpore à la fois le conditionnement physique, la danse, la musique, l'auto-défense et les acrobaties. **Clientèle** : 15 ans et plus. **Quand** : les mardis et jeudis de 18 h 30 à 20 h, dès le 15 mai (14 semaines).

**Coût** : session complète (28 cours) : 160 \$ adulte, 135 \$ étudiant. Demi-session (14 cours) : 100 \$ adulte, 85 \$ étudiant.

**Formatrice** : Chorona. **Lieu** : salle Charles-Dugas.

Les participants doivent porter un pantalon de sport et un t-shirt blanc. Les places sont limitées, un minimum d'inscriptions est requis.

Inscription au 418 364-7073, poste 231, ou à [inscription@carletonsurmer.com](mailto:inscription@carletonsurmer.com)

## FORMATIONS 2012 DE SECOURISTES AVERTIS ET GARDIENS AVERTIS

Les dates des formations sont à déterminer.

**Niveau 1 : 5 et 6 ans.** Durée : 1 h. Prix : 12 \$ / enfant.

Contenu : Croix Rouge – Je suis secouriste averti – Vérifier les dangers – Obtenir de l'aide – Position de récupération.

**Niveau 2 : 7 et 8 ans.** Durée : 2 h. Prix : 15 \$ / enfant.

Contenu : Vérifier les dangers – Obtenir de l'aide – Empoisonnement – Coupures et éraflures – Brûlures – Position de récupération.

**Niveau 3 : 9 et 10 ans.** Durée : 3 h. Prix : 20 \$ / enfant.

Contenu : Vérifier les dangers – Obtenir de l'aide – Réconfort – Étouffement et empoisonnement – Hémorragies et brûlures – Position de récupération.

**Niveau 4 : 11, 12, 13, 14 ans et plus.** Durée : 4 h. Prix : 25 \$ / enfant.

Contenu : Vérifier les dangers – Obtenir de l'aide – Inconscience et respiration artificielle – Fractures, entorses, foulures, hémorragies et brûlures – Empoisonnement et étouffement – Position de récupération.

### GARDIENS AVERTIS

Vous avez un jeune de 11 ans ou plus qui a décidé de devenir un gardien ou une gardienne? La formation donne de l'assurance et des techniques d'intervention d'urgence. Le coût de la formation est de 45 \$, incluant le manuel et la mini-trousse. Il faut apporter une poupée ou un toutou, une couverture pour le bébé, un dîner froid, deux collations, crayon et efface.

Pour inscrire votre enfant à l'une de ses formations :

- 418 562-6788 (Carole Imbeault)
- ou [secouristeaverti@hotmail.com](mailto:secouristeaverti@hotmail.com)
- ou [gardienaverti@hotmail.com](mailto:gardienaverti@hotmail.com)

Les dates des formations seront déterminées lorsque le minimum d'inscriptions par groupe sera atteint. Celles-ci seront offertes un samedi ou un dimanche, en mai ou à l'automne 2012. Les parents seront contactés 4 à 5 jours avant la formation.

## ÉCHANGE DE VIVACES

Quand vous ferez le ménage de vos vivaces, que ce soit fleurs, rhubarbe, fines herbes, et même pousses d'arbres, pensez à garder de trois à cinq plants subdivisés pour participer à une rencontre d'échange de vivaces organisée par la Société horticole des Cols verts de Carleton-sur-Mer. Vous pourrez repartir avec autant de plants que vous en aurez apportés. Les échanges se feront dans la **salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville de Carleton-sur-Mer le samedi 12 mai, de 10 h 30 à 13 h**. Ce sera gratuit pour les membres de la Société horticole. Autrement, on peut en devenir membre (10 \$ l'adhésion) ou payer un droit d'entrée de 2 \$.

Au nombre des autres activités prévues, il y aura **distribution d'arbres le mercredi après-midi 23 mai, sur le stationnement du Cégep, le samedi 26 mai, de 10 h 30 à 13 h au même endroit** et le dimanche 27 mai au site du Marché champêtre printanier à Nouvelle.

En prévision de cette activité, M. Marc Tétréault, agronome, présentera une **conférence-atelier sur la planification, la plantation et l'entretien de ces arbres, le jeudi 17 mai, de 19 h à 20 h 30**, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville de Carleton-sur-Mer et sur le terrain. Les personnes intéressées des environs sont également invitées, un droit d'entrée de 5 \$ est demandé aux non-membres des Cols verts.

Soyez attentif, bientôt vous aurez une grande nouvelle au sujet d'un jardin communautaire, avec parcelles individuelles et collectives, ainsi que l'aide d'un conseiller ou d'une conseillère en jardinage présent ou présente sur le site du jardin. Un réseau de sociétés horticoles de la Baie-des-Chaleurs est également en formation.

Pour obtenir plus d'information, devenez ami Facebook de la Société horticole des Cols verts de Carleton-sur-Mer, ou communiquez avec Reine Degarie, pour les Cols verts, à [reinedegarie@gmail.com](mailto:reinedegarie@gmail.com), ou au 418 364-5419, en après-midi – ou – Marianne Desrosiers, du CIRADD, à [mdesrosiers@cegepgim.ca](mailto:mdesrosiers@cegepgim.ca), ou au 418 364-3341, poste 7255, en avant-midi.